

 Constructions nouvelles (reportées à titre indicatif)

 Éléments bâtis remarquables du paysage
(bâti, parc, place de crue)
au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

 Cône de vue remarquable
au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

 Éléments végétal remarquable du paysage
(Arbres, Haies, Bois / Espace vert)
au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

 Corridor écologique
au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

 Espaces Boisés classés

 Zones et secteurs humides
au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

 Bâtiment pouvant changer de destination
au titre de l'article L.151-12* du Code de l'Urbanisme

 Siège d'exploitation agricole (à titre indicatif)

 Secteur soumis à orientations d'aménagement
et de programmation
se reporter à la pièce n°3 du PLU

 Pourcentage de logements sociaux
au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme

 Emplacements réservés, se reporter
se reporter à la pièce n°4 du PLU

 Liaison modes doux, voie verte
au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme

 Limitation des accès nouveaux

 Marge de recul
A: nom de la RD
B: marge de recul habitations
C: marge de recul autres

 Limite d'agglomération

 Périmètre où l'exploitation des carrières est permise

 Secteur inondable (zones de fort et de faible aléa)
se reporter aux pièces 7a et 7b du PLU

 Périmètre de captage (immédiat / rapproché / éloigné)

Zones Urbaines

	UB	Zone d'habitat dense du Bourg
	UC	Zone d'habitat d'extension du Bourg
	UH	Zone d'habitat du hameau de Maltaverne
	UE	Zone d'activités économiques
	UEa	Zone d'activités artisanales et commerciales
	UP	Zone d'équipements

Zones A Urbaniser

 AU1 Zone à urbaniser stricte

 AU2 Zone à urbaniser stricte (après 2022)

Zones Agricoles

	A	Zone agricole
	Ae	Zone agricole de taille et capacité d'accueil limitées à vocation économique (STECAL)
	An	Zone agricole inconstructible

Zones Naturelles

	N	Zone naturelle
	Ns	Zone d'Espace Naturel Sensible
	Nh	Zone naturelle de taille et capacité d'accueil limitées du quartier des Sables (STECA)
	Nf	Zone à vocation forestière

Commune de BRIENNON (42)



PLAN LOCAL D'URBANISME

4b **PLAN DE ZONAGE**

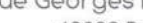
Planche Bourg / Maltavernes - Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme :

- Plan local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Octobre 2005, modifié par Modification n°1 en date du 24 septembre 2010.
- Arrêt du projet de P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 27 août 2015
- Pour être soumis à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 août 2015
- **Approbation du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2017**
- **Un jour être soumis à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2017**

Révisions et modifications :

- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2023

 **Réalités**
Bureau d'études

Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plessier
42300 Roanne

Tel : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

